

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DVD 92** Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16e) pour une durée de 3 ans. Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

**Mme Annick LEPETIT, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L-1411-1 et suivants ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L-1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis émis le 15 juin 2011 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux", en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16e), de l'autoriser à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16e), pour une durée de 3 ans, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.